

DÉBAT PUBLIC

« La mer en débat »

Façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest

Compte-rendu intégral
Jeudi 21 mars 2024

SALLE/ADRESSE : Atelier en ligne « Quels défis pour la pêche ? »

PARTICIPANTS : 100 participants

DÉBUT > FIN : 19h à 20h30

Commission nationale du débat public (CNDP) :

Mme Karine BESSES
Mme Caroline WERKOFF
M. Pascal BRERAT

Animation

M. Nicolas GHASSIBI Eclectic Experience

Intervenants :

M. Julien DUBREUIL CRPMEM Bretagne
M. Brice TROUILLET Nantes Université
M. Ion TILLIER COREPEM Pays de la Loire
M. José JOUNEAU COREPEM Pays de la Loire
M. Philippe ORVEILLON Comité des pêches d'Ille-et-Vilaine

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Début de la plénière

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à ce webinaire participatif « Quels défis pour la pêche ? » Ce webinaire participatif s'inscrit dans le débat public « La mer en débat », débat organisé par la Commission nationale du débat public. Nous sommes ensemble jusqu'à environ 20h30.

Avant de débiter sur le fond ce webinaire participatif, un petit mot sur les conditions dans lesquelles il se tient. Nous sommes réunis sur Zoom ou en direct, à savoir que ce webinaire sera également disponible en rediffusion sur la chaîne YouTube du débat public. Vos micros sont désactivés par défaut. Vous pouvez les rétablir lors des temps d'échange. N'hésitez pas à réagir en permanence dans le tchat textuel pour poser des questions ou exprimer un avis. Vous pouvez même vous servir de ce tchat pour signaler des problèmes techniques s'il y en avait. Sur Zoom, il existe une fonction qui s'appelle « lever la main », qui permet d'indiquer aux animateurs que vous souhaitez prendre la parole. Vous verrez qu'au cours de ce webinaire participatif, il y aura différents temps, à la fois en plénière, mais aussi en sous-groupes, durant lesquels vous pourrez intervenir.

Par souci de transparence auprès de chacun, nous vous invitons à vous renommer en indiquant votre prénom, votre nom, et préciser si vous êtes là au nom d'un organisme, d'une association, ou d'une entreprise pour savoir qui est qui. Pour cela, vous pouvez ouvrir l'onglet « participants », puis cliquer sur « renommer ». Comme je le disais, la rencontre est enregistrée, et la vidéo sera mise en ligne sur la chaîne YouTube du débat. En cas de difficultés techniques, n'hésitez pas à nous écrire par mail. Nous essaierons de vous aider au mieux.

Les objectifs, le déroulé, et les règles du jeu de ce webinaire participatif. Il faut savoir que c'est déjà le sixième rendez-vous sur cette façade maritime sous ce format de webinaire thématique, dont l'objectif est d'approfondir une thématique. Aujourd'hui, il s'agit de la pêche. À d'autres occasions, il y a eu par exemple la biodiversité marine, ou encore l'éolien en mer. C'est aussi pour prendre connaissance du regard de différents acteurs sur le sujet, et de vous permettre de vous exprimer à l'oral et à l'écrit en plénière et en sous-groupes. Pour information, le prochain webinaire qui sera organisé aura lieu le lundi 8 avril sur plusieurs façades en même temps : à la fois Bretagne – Pays de la Loire et Sud Atlantique.

Le déroulé de ce webinaire est assez simple. Pour les personnes qui ont déjà participé à nos webinaires, c'est un déroulé assez similaire : un accueil et une introduction ; puis, une table ronde sur la pêche où vous allez avoir les prises de parole de divers intervenants sur le sujet. Pendant ces prises de parole, n'hésitez pas à utiliser le tchat textuel pour que nous puissions avoir des questions ou des points de vue sur cette thématique. Nous prendrons le temps d'avoir un temps d'échange en plénière à la fin de cette table ronde. Puis, dans un second grand temps, nous partirons en sous-groupes. Nous subdiviserons les participants en cinq sous-groupes, durant lesquels vous aborderez les deux mêmes questions au sein de chaque sous-groupe. Cela vous permettra d'avoir davantage de temps chacun et chacune pour exprimer un point de vue, des préconisations, ou des questionnements sur cette thématique de la pêche. Enfin, nous terminerons par un temps de restitution collectif de ce qui se sera dit en sous-groupes, même si des traces écrites seront conservées de ces échanges en sous-groupes. Vous verrez qu'il y aura une sorte de *paperboard* numérique pour conserver toutes vos contributions. Enfin, nous nous séparons par une conclusion aux alentours de 20h30.

Les règles du jeu d'un webinaire participatif sont à peu près les mêmes que dans une réunion publique en présentiel : une écoute et un accueil respectueux de la parole des autres vis-à-vis des animateurs, et entre participants, le tout dans le but de recueillir vos questions, vos avis, vos recommandations. Pour ce faire, nous allons essayer d'avoir un équilibre et un respect des temps de parole. Nous vous inviterons par moment peut-être à conclure votre propos pour permettre la circulation de la parole entre tous. Enfin, la dernière règle du jeu concerne la transparence et la traçabilité des échanges. La rencontre est enregistrée. On vous demande clairement de dire au titre de quel organisme vous intervenez, si vous êtes là au titre d'un organisme. Si vous êtes là en tant que citoyen, c'est aussi bien sûr possible.

Justement, je vous propose de débiter par un sondage sur Zoom pour faire connaissance. Des questions s'affichent sur votre écran. La première, c'est pour savoir où est-ce que vous habitez, dans

quel département : le Finistère, les Côtes-d'Armor, le Morbihan, la Loire-Atlantique, la Vendée, ou même dans un autre département, parce que ce débat public a lieu aussi à une échelle nationale. Il ne serait pas surprenant que des participants viennent finalement d'ailleurs. La deuxième question que l'on vous pose, c'est à quel titre vous participez : en tant que membre d'une association, en tant qu'élu, en tant qu'acteurs de la pêche, en tant qu'acteurs du tourisme, en tant qu'acteurs industriels, ou simple citoyen. Si vous participez à un autre titre, n'hésitez pas à le préciser dans le chat textuel. Cela nous permet de savoir, et l'on peut recouper des données sur qui participe à nos différents dispositifs en présentiel et en numérique. Je vous laisse encore quelques secondes pour répondre à cette question.

Je lui ai demandé à ma collègue en régie de clôturer ce sondage et de vous partager les résultats pour que vous puissiez les voir vous-mêmes. Finalement, il y a un équilibre entre les différents départements avec, peut-être une forte représentation du Finistère et de la Loire-Atlantique, mais également 22 % de personnes qui participent depuis le Morbihan, et un peu moins de monde depuis la Vendée. Concernant les types de participants, là encore, il y a un équilibre entre les différents types. Nous sommes contents de voir que 39 % d'entre vous sont là au titre de simples citoyens et citoyennes, mais aussi en tant que membres d'associations.

Je passe tout de suite à une introduction par Karine BESSES, qui est déléguée de la Commission Nationale du Débat Public, et qui est présidente de cette commission particulière sur la façade Bretagne – Pays de la Loire, pour nous présenter ce débat public dans son ensemble et remettre un peu de contexte pour ce webinaire participatif.

Mme Karine BESSES – CPDP

Merci beaucoup, Nicolas, pour toutes ces précisions. Bienvenue à tous. Nous sommes très contents sur la façade NAMO avec toute l'équipe de pouvoir finir notre tour de webinaires avec ce webinaire sur la pêche. Je dois vous préciser des choses sur la CNDP qui organise le débat. La CNDP est une autorité administrative indépendante qui a été créée en 1995, et qui est indépendante depuis 2002. Elle est chargée de veiller au respect du droit constitutionnel, à l'information, et à la participation du public. Pour ce faire, elle est saisie sur certains projets. Elle a notamment été saisie sur la révision des documents stratégiques de façade. Elle doit donc assurer la transparence, l'accessibilité, la complétude de l'information qui est donnée sur les sujets traités, l'organisation des échanges en décidant des modalités. Elle doit aussi restituer la parole du public, qui permettra à l'État, qui a saisi la CNDP de faire ce que l'on appelle la reddition des comptes, c'est-à-dire de revenir vers le public pour dire comment auront été pris en compte les propositions et les avis des participants.

Ce premier débat est un premier débat public de planification maritime. Le but est d'engager le débat avant que des décisions se prennent sur l'espace maritime. C'est la première fois que cela se fait en France. Les questions sont : comment assurer la protection de la mer et des littoraux ? Comment partager la mer en faisant cohabiter des usages ? Et également le développement des énergies marines, puisque l'État propose de mettre 45 gigawatts d'éoliennes en mer dans le futur d'ici 2050. Ce sont les questions traitées par le débat en plus des zones de protection forte. C'est un débat qui est organisé au niveau national sur les quatre façades par des citoyens et citoyennes nommés pour le temps du débat et accompagnés par une équipe de salariés.

Les cinq grands thèmes que nous avons pu relever sont très larges. Il y a d'abord les rapports entre la mer, la terre, et la société ; l'environnement, le climat et la biodiversité ; l'éolien en mer ; les activités maritimes et littorales qui sont très importantes et dont le public de ce débat en découvre l'intensité. C'est le thème qui sera abordé ce soir via la pêche si importante pour la façade Bretagne, parce que c'est la première façade de production halieutique de France, comme le rappelle le comité de pêche dans leur cahier d'acteurs. Le dernier grand thème concerne la gouvernance et la participation du public.

Nous avons organisé différents événements à diverses escales sur chaque façade. Nous avons fait six escales avec des rencontres publiques, des ateliers en ligne comme ce soir, des débats mobiles, des ateliers fresque, des travaux avec des universitaires, la participation des publics éloignés, et la participation à l'organisation de réunions locales à la demande des acteurs, notamment les conseils de développement qui ont pu organiser un certain nombre de réunions. Tous ces dispositifs vont permettre au plus grand nombre de venir assister et de pouvoir accéder au débat pour s'exprimer, poser des questions, et faire des propositions. Comme je vous le disais, le parcours de la mer se termine cette semaine. Nous étions à Lorient samedi soir, jusqu'à ce matin très tôt d'ailleurs pour la visite de la criée de 4h30 à 7 heures ce matin. Je félicite les courageux qui y ont été. Ce webinaire est très important,

parce qu'au-delà d'être une activité majeure en Bretagne, la pêche est soumise à de nombreux défis. Je laisse la parole à Caroline qui va rentrer un peu plus dans les détails.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Merci beaucoup, Karine. Bonsoir à toutes et tous. Je m'appelle Caroline WERKOFF, je suis membre de la coordination du débat, je suis également membre de l'équipe qui organise le débat sur les quatre façades. Nous allons effectivement rentrer un peu plus dans le vif du sujet. C'est un webinaire particulier, parce que, comme l'a dit Karine, il va tourner autour de la pêche, activité qui est très importante sur la façade NAMO. Ce webinaire va également tourner autour de la publication du cahier d'acteurs des comités de pêche de la façade NAMO. D'ailleurs, j'en profite, au nom de l'équipe du débat, pour adresser un grand merci pour la précision de ce cahier d'acteurs qui contient énormément de choses, dont les cartes.

Dans une première partie qui va durer environ 45 minutes, vont être exposés les grands enjeux de la pêche sur la façade, tout ce qui concerne les enjeux de la filière, la question des ressources. Dans un deuxième temps, il y aura également la présentation de cartes des zones les plus importantes pour la préservation de la pêche. On parlera aussi des enjeux de planification maritime. J'en profite déjà pour vous dire qu'à l'issue des interventions de tous les participants, les interventions du tchat seront bien reprises. N'hésitez pas à commenter et à alimenter avec ce que vous pensez, puisque tout sera remonté, et cela nous servira de base pour la discussion.

Comme vous l'a dit Nicolas en introduction, nous partons ensuite en sous-groupes autour de deux questions. La première consiste à s'interroger sur la pérennité des activités liées à la pêche. La deuxième question tourne plutôt autour du partage des activités en mer.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci beaucoup, Caroline. Nous rentrons effectivement dans le vif du sujet avec une succession de présentations d'intervenants. Le premier sera Julien DUBREUIL, secrétaire général adjoint du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne. Je vous en prie, Monsieur DUBREUIL.

M. Julien DUBREUIL – CRPMEM Bretagne

Merci de me donner la parole. Merci à toutes les personnes présentes à ce webinaire. L'idée de mon intervention est de vous présenter, pour que tout le monde puisse avoir une base de réflexion un peu commune, les grands chiffres et une grande description assez macro de la pêche sur la façade NAMO. Je ne vais pas vous assommer de différents chiffres, mais essayer de poser bien des choses pour que chacun ait en tête qui sont les pêcheurs sur la façade et ce que l'activité de pêche représente.

Dans un premier temps, il faut savoir que nous avons des activités qui sont très fortement ancrées dans les territoires de notre façade, à savoir un aspect culturel assez fort, un aspect économique et en termes d'emploi sur le territoire qui est particulièrement prégnant, et qui participe grandement – c'est-à-dire pour quasiment la moitié de la production – à l'alimentation liée aux produits de la pêche. Nous avons environ 1500 navires actifs sur la façade, ce qui représente un peu plus de 40 % de la pêche métropolitaine. Cela représente 5200 marins qui travaillent sur les bateaux, et qui génèrent de l'activité induite – ce dont nous reparlerons un peu plus tard dans la présentation – d'environ 20 000 emplois à terre. La production annuelle est de l'ordre de 170 000 tonnes sur notre façade pour un chiffre d'affaires que l'on appelle « à la première vente », c'est-à-dire de l'argent qui va directement au sein des armements, d'un peu plus de 500 millions d'euros. À ces flottilles dites embarquées, on ajoute 650 pêcheurs à pied professionnels qui exercent sur notre façade, un peu plus de 80 entreprises de récolte d'algues de rive, et une vingtaine d'entreprises d'élevage marin.

Je vais maintenant vous expliquer comment sont constituées nos flottilles sur la façade NAMO. Vous voyez qu'il y a beaucoup de chiffres. Il faut retenir que les trois quarts des navires mesurent moins de 12 mètres, c'est-à-dire des navires de petite taille ; 25 % sont des navires supérieurs à 12 mètres. Il est possible de classer les navires de plein de façons différentes. Nous avons choisi de vous présenter une répartition selon leur rayon d'action : les navires qui exercent exclusivement dans la mer territoriale ; les navires qui exercent à la fois dans la mer territoriale et dans la zone économique exclusive ; et les navires dits de pêche au large qui n'exerce que dans la zone économique exclusive. Vous voyez la répartition en pourcentage : 88 % des navires fréquentent la bande des 12 milles, et 40 % des navires fréquentent la zone économique exclusive. La particularité de notre façade est que nous avons des pêcheries extrêmement polyvalentes et diversifiées en termes de types de métier exercé, avec la moitié

des navires qui n'exercent qu'un métier et l'autre moitié des navires qui exercent entre deux et cinq métiers au cours de l'année. En moyenne, il y a 2,5 métiers pratiqués par navire de pêche. Cette polyvalence se traduit de deux façons différentes : la polyvalence des zones de pêche exploitées – vous le verrez dans une seconde partie sur les zones de pêches – donc l'aspect spatial, mais également sur la diversité des espèces qui sont produites. Vous avez sur la droite un graphe qui reprend les principales espèces produites sur notre façade avec en premier lieu la lotte baudroie, en deuxième lieu la coquille, en troisième lieu la langoustine, puis le merlu, la sole, et différentes espèces qui appartiennent à la famille des poissons et des céphalopodes, et à la famille des coquillages et des crustacés. Nous avons vraiment une diversité de production assez importante.

Cette slide est importante pour vous dire que la pêche constitue le premier maillon de la chaîne de valeur, et que c'est ce qui structure nos territoires littoraux. La production représente environ 500 millions d'euros, et plus on va monter dans la chaîne de valeur, plus on va générer de la richesse et de l'emploi. On a ce que l'on appelle la filière aval directement liée à la production, c'est-à-dire le travail du poisson, le mareyage, la transformation, et de nombreuses activités qui gravitent autour de cette filière aval, et qui génèrent aussi de la valeur, que ce soit la réparation, la construction navale, la formation, les activités de recherche, de comptabilité, d'avitaillement, de transport, etc. Il faut vraiment retenir que nous sommes uniquement le premier maillon d'une très grande chaîne de valeur qui structure nos territoires. Nous avons 18 ports avec place de vente sur la façade, plus de 120 ports de débarquement, et des économies locales qui sont extrêmement dépendantes de nos activités de pêche.

Pour ajouter un point plus contrasté à ce panorama, de nombreuses contraintes pèsent sur la filière pêche. Elles proviennent de l'environnement en termes de qualité de l'eau, en termes d'influence du dérèglement climatique, en termes de mouvements de population. Vous avez très certainement entendu parler de la fermeture de la pêche dans le golfe de Gascogne liée aux captures accidentelles de petits cétacés. Ces modifications de l'environnement qui sont extrêmement prégnantes depuis quelques années impactent très fortement les activités de pêche. Il y a des contraintes qui sont conjoncturelles ou structurelles liées à la filière, au premier rang desquelles on peut placer le renchérissement des énergies, et notamment le prix du gasoil, mais également le prix des énergies qui impactent les outils communs de production à terre. C'est quelque chose qui est extrêmement impactant pour les flottilles, et qui impose de nombreux défis pour l'avenir en termes de décarbonation, en termes d'attractivité des métiers, et en termes de renouvellement de la flotte. Nous avons énormément de défis liés à ces thématiques et un contexte géopolitique extrêmement compliqué. Depuis la signature de l'accord de commerce et de coopération (Brexit), nous avons eu un remaniement extrêmement fort des pêches sur la façade Manche, mais également des impacts très importants sur la façade du golfe de Gascogne. Vous avez probablement également entendu parler du plan d'accompagnement individuel (PAI) qui a généré la sortie de flotte de 90 navires l'échelle française, dont 68 sur notre façade avec des impacts territoriaux qui ont été extrêmement marqués. Ce contexte géopolitique est donc extrêmement très impactant pour nos activités. Il y a également des problématiques de cohabitation entre les flottilles, en particulier les déplacements de flottilles, notamment les navires étrangers qui génèrent également des contraintes fortes pour nos pêcheurs, ainsi que des négociations dans le cadre de la politique européenne des TAC et quotas, qui font que l'on a des segments de flotte qui deviennent sous tension du fait de la capacité d'accéder à certains quotas. Nous sommes vraiment dans une situation assez inédite, car de nombreux segments de flotte sont touchés par des problématiques liées aux items que j'ai évoqués auparavant, ce qui constitue une réelle fragilité structurelle et conjoncturelle de la filière pêche qui nécessite une grande agilité dans les décisions qui vont être prises sur la pêche, parce que le système est au bord d'une certaine forme de rupture. Ces points font que nous sommes dans une situation particulièrement compliquée.

Compte tenu du sujet du webinar qui était « Quels défis pour la pêche ? », nous avons pris le parti de vous présenter les deux plus gros défis qui font que les pêches peuvent pleinement s'exercer. Il s'agit des espèces et des espaces. Sans accès aux espèces ni aux espaces, la pêche ne peut pas s'exercer. Vous voyez l'illustration en haut à droite des poissons qui verdissent au fur et à mesure des années. Vous avez quatre périodes entre 2000 et 2021. C'est pour montrer que les stocks sont de plus en plus au rendement maximum durable et de mieux en mieux gérés. Nous avons une proportion de stocks très significative depuis 20 ans dans un état favorable. Il y a 20 ans, la question des stocks était fondamentale. La question de la disponibilité de la ressource était l'un des sujets, voire le sujet majeur. On parlait peu, voire pas, de difficultés d'accès à l'espace maritime.

La tendance s'est complètement inversée, parce que l'accès aux espaces et maintenant l'un des sujets les plus fondamentaux. Vous voyez que l'espace maritime sur la carte à gauche est rempli de couleurs,

que ce soit au titre de la protection de l'environnement des zones d'écosystèmes marins vulnérables, les zones Natura 2000 du large, les zones Natura 2000 à la côte, les zones Natura 2000 pour la préservation des oiseaux ou des mammifères marins, les projets industriels en mer comme l'éolien, les zones de parc marin, les zones étrangères que vous voyez sur la carte en violet, les zones d'interdiction de pêche dans les eaux britanniques où nos navires opèrent. Un espace maritime est généralement vu dans l'esprit collectif comme un espace très grand et très vaste où il y a de la place. Finalement, on voit qu'il y a de moins en moins de place, et qu'elle est de plus en plus contrainte. Il y a des secteurs particuliers comme le golfe normand breton. Par exemple, quand on sort du port de Saint-Malo, on est directement dans des eaux étrangères non seulement à la France, mais également à l'Europe. Le contexte géopolitique fait que nous avons des contraintes spatiales de plus en plus prégnantes.

Pour terminer mon propos, un dernier point pour dire que la pêche était déjà inscrite dans la planification spatiale maritime. Nous sommes en train de parler de la révision des DSF, mais ils existent déjà. La pêche, en l'absence de schéma de développement contrairement à d'autres activités en mer, avait l'opportunité de ces documents stratégiques de façade pour inclure pleinement la pêche dans l'avenir et le procurer de la visibilité dans le temps. Le but est de trouver les meilleurs équilibres entre les différents types d'activités et d'usages, la protection de l'environnement, et inscrire la pêche au sein de ces équilibres. Nous y reviendrons un peu plus tard dans les présentations, mais force est de constater que la visibilité qui devait être procurée sur un pas de temps assez long – parce que les concertations qui sous-tendaient les travaux des premiers DSF sont récentes (2018/2019). Nous sommes en train de rebalayer les choses, d'entrer dans un nouveau cycle de planification. Selon les premiers éléments que nous avons vus dans le cadre du débat et de la part du maître d'ouvrage, un remaniement des équilibres qui avaient été trouvés. Force est de constater que c'est au détriment d'une visibilité sur le long terme. J'en ai terminé pour ce propos introductif. Merci.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Merci beaucoup, Julien, pour votre présentation à la fois très précise et qui soulève de nombreuses questions, dont la dernière concernant la visibilité dans la planification. En quelques mots, je retiens de votre invention que vous avez rappelé l'ampleur de la pêche avec plus de 40 % de la pêche métropolitaine, l'ampleur sociale de la pêche avec 20 000 emplois, des pêcheries très polyvalentes sur la façade NAMO, une pêche qui structure des territoires littoraux, des activités sous contrainte de multiples manières : pollution, économique, politique, et une filière qui est fragile.

Je retiens surtout vos deux principaux défis : espèces et espaces. Vous nous avez bien expliqué qu'il y a 20 ans, à la question principale était la question de la gestion des stocks, qui n'est plus aujourd'hui une question prioritaire. Maintenant, il y a une nouvelle question qui concerne le partage et l'encombrement de la mer. J'espère n'avoir pas trahi vos propos.

Brice TROUILLET, vous travaillez à l'université de Nantes. Maintenant, vous allez nous proposer un éclairage sur les méthodes de spatialisation des enjeux pêche et leurs limites. La parole est à vous.

M. Brice TROUILLET – Nantes Université

Je suis effectivement géographe à l'université de Nantes spécialisé sur l'aménagement des espaces maritimes. En fait, le message que je vais passer est assez simple. Premièrement, je vais vous parler de l'offre de données pour cartographier les pêches. Ensuite, nous allons rentrer un peu plus dans le volet technique sur ces données sur lesquelles j'essaierai de dégager un certain nombre d'enjeux. Ma communication porte effectivement sur les enjeux informationnels qui viennent entourer les pêches dans le contexte particulier de la planification de l'espace maritime. Quand on parle de planification, et notamment de planification spatiale, qui est l'objet des documents stratégiques de façade, se pose inévitablement la question de la cartographie des usages. Cette cartographie repose d'abord sur des données de spatialisation, qui sont très diversifiées, mais que l'on peut globalement classer en deux grandes catégories.

Première catégorie, il y a les données acquises en flux continu avec notamment les données issues du système VMS. C'est un terme anglais qui signifie système de suivi des navires avec des balises qui sont présentes dans les navires avec des communications par satellite et un positionnement quasiment en temps réel des navires. Un deuxième exemple des données acquises en flux continu, ce sont les données AIS également très connues, que l'on voit sur le site MarineTraffic. Je ne vais pas faire de publicité, mais j'en parle quand même, parce que tout le monde le connaît. La capture d'écran vient du site Global Fishing Watch, qui vient aussi moissonner et utiliser ces données pour représenter la cartographie des pêches à l'échelle mondiale. Au passage, vous voyez ici deux exemples de

cartographie des eaux norvégiennes. En fonction du jeu de données VMS ou AIS, il y a des différences dans la représentation cartographique de la fréquentation des navires de pêche en mer.

Je ne serai pas exhaustif dans le catalogue de l'ensemble de types de donnée qui peuvent exister. Le deuxième type de données qui existent est des données acquises en fonction de collectes ponctuelles. Ces collectes ponctuelles peuvent prendre plusieurs formes. Cela peut être à partir de points de comptage fixes au sol, ou de comptage aérien, notamment avec la campagne et le survol, ou alors à l'occasion d'entretiens plus classiques qui peuvent être déployés de façon très ciblée dans le cadre d'un projet, soit de façon un peu plus continue. Ce sont les exemples que vous voyez sur la colonne de droite, et notamment un exemple très connu que nous avons eu en Écosse il y a quelques années dans le cadre du projet Scott Maps pour cartographier les activités de pêche en mer en Écosse dans le contexte de la planification.

Si on considère l'ensemble de ces jeux de données, dans le contexte français, il y a deux principaux jeux qui sont mobilisés : les données VMS et les données VALPENA. Les données VMS appartiennent au service de l'État. Ce sont des données qui sont constituées dans le cadre de la surveillance de l'espace maritime, en gros pour savoir si les navires de pêche sont dans des endroits dans lesquels ils ont le droit de pratiquer une activité de pêche. Je ne vais pas faire le détail de l'ensemble des données, mais il y a un code couleur avec du vert quand on est plutôt sur des éléments qui sont satisfaisants à l'égard de l'objectif de planification d'espace maritime, et en orange ou en rouge quand on est sur des éléments qui sont un peu plus limites ou pour lesquels il y a des inconvénients qui sont relevés. À l'inverse de la donnée VMS, la donnée VALPENA est une donnée collectée par les pêcheurs eux-mêmes selon un protocole qui a été mis en place par Nantes Université il y a environ 14 ans. Ce sont des données d'enquête qui permettent de collecter les zones fréquentées par les navires de pêche dans lesquels ils ont une action de pêche à l'échelle du mois (présence/absence) pour les différents engins qui sont mis en œuvre et pour un certain nombre d'espèces ciblées. L'avantage de ces données est qu'elles permettent de couvrir aujourd'hui un pourcentage de la flotte qui est relativement important, puisque l'on est sur un taux de couverture qui oscille entre 70 et 80 % des flottilles qui sont concernées en fonction des zones géographiques et en fonction des années. C'est nettement mieux que ce que fait le jeu de données VMS qui, pour l'instant, ne concerne que les navires qui font plus de 12 mètres de long sauf cas particulier. Son taux de couverture est plutôt de l'ordre de 20 à 30 % avec, là aussi, des différences qui peuvent être assez marquées d'une zone géographique à une autre.

Concernant les données VMS, nous avons une information de vitesse et de cap instantané. Par contre, les autres informations que l'on peut appeler les attributs viennent de bases de données complémentaires, ce qui nécessite donc un couplage avec ces données, alors que dans le cadre du dispositif VALPENA, on a les données qui sont en base, car elles sont récoltées dans le cadre de l'enquête en tant que telle. En termes de représentation, vous avez des données brutes des données VMS qui sont extrêmement précises, puisqu'il s'agit de coordonnées en X/Y, mais globalement que l'on agrège pour des représentations cartographiques dans le cadre d'une utilisation pour la planification spatiale maritime, alors que les données sont déjà dans ce format pour les données VALPENA.

Une dernière chose que l'on peut signaler, c'est qu'en termes de prétraitement, les données VMS renseignent sur la position d'un navire à un moment donné, mais ces données ne disent pas si le navire est en action de pêche ou en navigation. C'est une information que l'on dérive à l'issue d'un prétraitement basé sur un ou plusieurs seuils de vitesse en fonction des caps appliqués. Il faut savoir qu'au-delà d'un certain seuil de vitesse on va considérer qu'un navire est en navigation, et qu'en deçà d'un certain seuil de vitesse, on va considérer à l'inverse qu'il est en action de pêche.

En gros, il faut retenir qu'aucun jeu de données n'est absolument parfait et exempt de tous reproches. Les jeux de données ont leurs avantages et leurs inconvénients, ont leurs atouts et leurs limites qu'il faut observer au regard des raisons pour lesquelles ils ont été constitués.

Une fois que ces données sont collectées, et que des choix de données ont éventuellement été opérés pour savoir quelle source on allait mobiliser se pose toute une série d'enjeux de représentation cartographique en tant que telle avec une première question consistant à savoir ce qu'il faut représenter. Dans l'exemple en haut à gauche avec les cartes, c'est exactement la même donnée en entrée : de la donnée VMS. Finalement, en la couplant avec d'autres bases de données, on va exprimer des choses différentes, comme par exemple le nombre de navires, ou encore le nombre d'heures de pêche de ces navires, ou encore les valeurs économiques dégagées par les activités de pêche. Vous voyez bien qu'en fonction de l'indicateur et de la métrique, on va produire des résultats qui sont complètement différents. Ce que je vous dis là est d'une banalité classique, mais c'est vrai que, généralement, dans

les questions de planification spatiale maritime, ce sont des questions qui sont peut-être sous questionnées et qu'il faut remettre systématiquement au premier plan des échanges.

La deuxième grande question à laquelle on peut s'intéresser est celle des échelles. Effectivement, à quelle échelle aussi bien de temps que l'espace faut-il représenter les choses ? En fonction de l'échelle de temps et de l'espace, on va avoir des implications en termes de représentations cartographiques qui vont être complètement différentes. Dans les illustrations que j'ai cherché à mettre, vous avez de la donnée VALPENA à l'échelle de l'ensemble de flottilles Manche Atlantique en bas à gauche, et vous avez la même donnée VALPENA qui est mobilisée uniquement dans le cadre d'un parc éolien, en l'occurrence celui de Guérande. Sur la troisième petite image, c'est la donnée VALPENA qui est ventilée mois par mois. Évidemment, d'un mois à l'autre, l'activité de pêche évolue.

La troisième grande question que l'on peut se poser, et qui n'est pas du tout évidente non plus, c'est : sous quelle(s) forme(s) ? Les deux choix que je vous propose en termes d'illustration sont d'abord un premier choix avec des données brutes en noir et blanc. Ce sont des données VMS, et une représentation stylisée d'une carte synthétique issue d'un précédent document stratégique de façade élaboré en 2019 au moins pour ce qui concerne le volet stratégique. Partant de la même donnée – même si ce sont des situations complètement opposées, c'est-à-dire au début et à la fin de la chaîne – il y a quand même toute une série de formes que peuvent prendre ces représentations géographiques.

Aujourd'hui, la question qui est posée aux pêcheurs et à l'ensemble de la collectivité – puisque la planification concerne aussi bien les pêcheurs que tout le monde – consiste à savoir comment on peut définir cette importance des zones de pêche dans l'espace maritime. Je vous propose un très bref voyage en quatre dimensions. Finalement, la définition de l'importance se conçoit en fait selon plusieurs catégories. On peut effectivement définir une importance économique, une importance sociale, une importance au regard de critères environnementaux, au regard des critères culturels, ou encore au regard de questions identitaires. A priori, aucune n'est plus juste qu'une autre. La question qui se pose alors est de savoir comment combiner ces différents regards, s'il est d'ailleurs possible de le faire, et si on peut le faire, comment combiner ces différents regards pour essayer d'avoir une image composite la plus complète possible de cette activité. La deuxième dimension qu'il faut observer, c'est que définir l'importance est aussi sensible à l'échelle spatiale en fonction de laquelle on va l'apprécier. Ce qui n'est pas important à une certaine échelle (par exemple nationale) peut avoir à l'inverse une importance considérable à l'échelle d'un port. C'est donc extrêmement sensible à l'échelle spatiale.

Troisième dimension, définir l'importance c'est aussi relatif au lieu de pêche et au type de pêche. Autrement dit, ce qui est important ici dans un territoire donné ne l'est pas forcément dans un autre territoire. S'agissant des différents types de pêche, ce qui est important pour un type de pêche (par exemple la pêche de la sole au filet) n'est pas forcément important pour un autre type de pêche (par exemple la pêche des crustacés au casier). Tout ceci évolue bien évidemment dans le temps, et ce qui est important une année ne l'est pas forcément pour une autre.

Considérant ces quatre dimensions, on se rend compte qu'on entre en réalité dans un domaine beaucoup plus complexe que ce que l'on donne généralement à voir. Habituellement, ce sont des représentations relativement figées et statiques avec des cartes relativement monolithiques, alors qu'il faudrait à l'inverse pouvoir diversifier les regards et fournir une vision beaucoup plus dynamique de ces choses.

En conclusion, définir les zones d'importance pour les pêches est un exercice difficile. Je pense qu'il est important de le rappeler, parce que l'on a l'impression qu'une fois qu'on a les données et qu'on en fait une carte, on a la réponse à la question, alors que pas du tout. L'ensemble des choix qui sont faits et qui sont d'ailleurs distribués sur l'ensemble du cycle de vie de la donnée qui va de la collecte jusqu'à sa représentation en passant par son traitement et sa circulation vont impliquer non pas uniquement des choix techniques, mais de véritables choix qui vont avoir une incidence stratégique sur la représentation que l'on va donner et que l'on va se faire de l'importance de l'activité de pêche. En résumé, les zones d'importance pour les pêches ne peuvent pas être définies par un algorithme. C'est fondamental. Cela prend forcément à un moment ou à un autre de la discussion, de la négociation, du multipartenariat, du qualitatif, etc. Essayer de les déterminer va impliquer un certain dosage entre l'usage de données et la mobilisation d'une connaissance experte dont disposent notamment et particulièrement les pêcheurs et leurs représentants.

Finalement, on peut se dire que c'est aux pêcheurs et à leurs représentants de savoir ce qu'ils veulent défendre. La donnée dit quelque chose, mais l'expertise des pêcheurs peut apporter des choses complémentaires qui vont donner un éclairage un peu différent.

Le deuxième élément de conclusion sur lequel j'attire votre attention, c'est que la cartographie est une figure de style particulièrement complexe pour les pêches. Je pense qu'il faut que l'ensemble de la collectivité soit extrêmement attentif à une certaine forme de justice informationnelle, qui n'est finalement que le reflet d'une justice sociale. Pour sortir juste un instant du cas des pêches, ce que je raconte pour les pêches est aussi valable pour les autres activités mobiles, mais aussi par exemple pour le non-usage de l'espace. On pourrait en effet considérer qu'il y a intérêt à avoir un non-usage de l'espace, et que l'on n'est pas obligé d'attribuer un intérêt ou une importance à l'ensemble de l'espace maritime. Pour reprendre la formule d'Iris YOUNG, qui a sorti un ouvrage fort connu sur la justice sociale, l'exercice de cartographie et la façon dont il est pratiqué et qui le pratique, interroge sur l'une des quatre formes de justice sociale dont elle parle dans son ouvrage que je résume à travers la formule suivante. Il y a finalement une certaine forme de domination qui s'exprime lorsque l'on se voit ou lorsque l'on est vu à travers les yeux des autres. Il est important que, dans ce dispositif, les pêcheurs et leurs représentants puissent avoir voix au chapitre s'agissant de la pêche et puissent s'installer autour de la table lorsqu'il s'agit de faire cette cartographie des pêches.

Dernier élément, et ce n'est sans doute pas tout à fait ce que l'on attend de prime abord, mais je pense que sur cette question en particulier, il faut faire le pari de la complexité, mais aussi du dialogue partenarial. De mon point de vue, il serait intéressant de sortir de l'opposition binaire : c'est une zone importante pour les pêches ou pas importantes ; les pêches sont partout où nulle part. Aux Pays-Bas, quand ils ont mis en place leur document spatial maritime, les Néerlandais se sont dit que la pêche était partout et qu'il n'était donc pas nécessaire de la mettre sur la carte. À force d'être partout, elle finit par n'être nulle part. Elle n'est même pas en légende de la carte. L'exemple que vous avez en bas à droite est celui des collègues américains qui ont justement essayé de caractériser cette importance pour la pêche, et qui en ont déduit un certain nombre de limites que j'ai rappelées ici. De mon point de vue, il serait intéressant de sortir de cette opposition binaire. C'est précisément ce que nous avons commencé à faire dans le cadre du projet ZIP (zones d'importance pour les pêches) où nous avons cherché à la fois à diversifier les angles de vue pour essayer de nourrir toute cette richesse et toute cette complexité, et en même temps en travaillant avec les pêcheurs pour mobiliser et valoriser leurs connaissances expertes, pouvoir intégrer ce savoir expert qui va au-delà de la donnée. Voilà ce que je pouvais vous dire en quelques minutes. Je vous remercie.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Merci beaucoup, Brice. C'était à nouveau un exposé très riche. Vous avez terminé sur les questions de justice sociale et de justice informationnelle. On est vraiment au cœur des missions de la CNDP de donner des informations scientifiques, sérieuses, et justes. Chose qui est très importante pour ce débat sur la mer, puisqu'on a constamment en problème de connaissance. L'effort que vous avez fait pour nous expliquer comment on construisait des cartes, que ce soit des données en flux continu ou au contraire des données ponctuelles, que selon la manière dont on agrège les données, finalement on n'a pas le même résultat, et qu'il y a des tas d'enjeux derrière (connaissance et stratégique). Vous avez aussi ouvert le débat à la fin sur ce que l'on peut faire dire à la représentation cartographique. Nous allons maintenant regarder ces zones d'importance géographique pour la pêche. Ion TILLIER, c'est à vous pour nous présenter ces cartes.

M. Ion TILLIER – COREPEM Pays de la Loire

Bonsoir à toutes et à tous, merci de me céder la parole. Comme Brice TROUILLET a pu vous l'évoquer à l'instant, nous avons mené avec l'appui scientifique et technique de géographes et d'économistes de l'université de Nantes en prévision de ce débat, mais aussi plus largement en prévision de l'ensemble du processus de remise en concertation du DSF, une analyse de l'empreinte spatiale des activités pêche. Pour cela, nous avons mobilisé de multiples données de différentes sources composées d'indicateurs qui ont trait à différents descripteurs du déroulement des activités de pêche. Vous le voyez avec quelques cartes exemples à l'écran : la cartographie des emplois générés, la dépendance économique, les volumes pêchés, la valeur des produits de la pêche, et la fréquentation sont autant de petits pixels qui composent la photographie de ce qu'est la pêche sur la façade et au-delà. Ce travail – et je le souligne à dessein – est un réel exercice d'objectivation que les marins pêcheurs de la façade assument, et qu'ils réalisent afin de porter ces éléments au public en toute transparence.

Je voudrais aussi pouvoir spécifier que les pêcheurs ont surtout choisi d'aller au-delà de ces pixels et de cette photographie, en s'appuyant sur ce travail initial pour représenter leurs enjeux collectifs dans l'accès à l'espace maritime qui est l'un des grands enjeux que Julien DUBREUIL soulignait tout à l'heure pour la filière. Cette représentation d'enjeux et non plus uniquement d'éléments de déroulement en nombre de navires ou en volume/valeur de production est une réelle nouveauté. C'est aussi une forme de prise de risque pour les marins pêcheurs. Ce qui représente dans les cartographies, ce sont nécessairement des simplifications de la réalité. Ce sont des éléments que Brice TROUILLET a largement appelés lors de sa présentation.

Néanmoins, cette expression d'enjeux relatée par les cartes qui vont suivre est, selon les premiers concernés, les zones d'importance pour la pêche, c'est-à-dire des zones importantes pour la pérennité de la filière en région et la souveraineté alimentaire liée à ces activités. Je vous renvoie au cahier d'acteurs pour avoir le détail des cartographies. Vont suivre les cartes sur des zones d'importance qui repose sur la représentation d'un indicateur synthétique, composite, et qui se base sur trois champs d'investigation : un champ socio-économique avec une approche autour de la fréquentation et du chiffre d'affaires généré par unité d'espace, une approche sociale qui a davantage trait à l'emploi, et une approche environnementale vue par les pêcheurs autour de l'haliodiversité, c'est-à-dire la diversité des métiers mis en œuvre sur les unités d'espace. Je pense que vous reconnaissez bien ces trois piliers (économique, social, et environnemental), et que c'est un élément qui prouve l'inscription dans la durabilité des projets pour la pêche en façade.

Vous verrez également dans ce cahier d'acteurs – je suis désolé de vous y renvoyer, mais le temps est extrêmement contraint – qu'il y a un certain nombre de limites exposées encore une fois en toute transparence vis-à-vis du public. Ces limites sont notamment liées à la représentativité des données utilisées avec certains secteurs géographiques dans lesquels toutes les activités ne sont certainement pas représentées. Je m'appuie à nouveau sur ce que Brice TROUILLET présentait. On ne représente, dans les cartes à suivre, que les zones d'importance au titre de l'année 2020. Or, tout le monde autour de ce webinaire a certainement bien conscience que ces activités de pêche sont soumises à de fortes variations interannuelles.

Vous l'aurez compris, au regard des expressions de limites que je viens de formuler, cette démarche de cartographie des zones d'importance pour la pêche sera itérative. Malgré tout, dans les résultats à cette échelle macro, on peut observer différents éléments essentiels sur les zones d'importance pour la pêche des navires qui ont fréquenté la façade NAMO en 2020. Tout d'abord, tout l'espace maritime soumis à débat est concerné par les activités de pêche. C'est certainement le ou un des seuls usages pour lequel c'est le cas.

Deuxièmement, les zones d'importance pour la pêche des navires qui ont opéré en NAMO en 2020 ne se cantonnent pas à cet espace administratif qui est celui de la façade NAMO. Nous avons notamment des effets de débord sur la façade Manche Est – Mer du Nord et dans l'ensemble du golfe de Gascogne au large des côtes de l'Aquitaine.

Troisième élément que l'on peut observer sur cette échelle un peu dézoomée, c'est que l'on a globalement un gradient d'importance décroissant des côtes vers le large. Vous avez certainement tous cet élément en tête. Il est en lien avec la structure et les caractéristiques techniques de la flotte qui opère dans cet espace, qui est composée pour 75 à 90 % de navires de petite dimension qui opèrent essentiellement dans un espace côtier, dont nous avons vu tout à l'heure qu'il était déjà en grande partie saturé.

Si on peut zoomer sur la façade NAMO en elle-même pour rentrer dans le détail de ce que sont les zones d'importance, on observe trois grands pôles qui présentent une importance stratégique la plus forte. Je reviendrai à ce concept par la suite. Il y a le secteur du golfe normano-breton entendu de manière large (baie de Saint-Brieuc, etc.), le secteur Nord Bretagne au large des côtes du Finistère Nord et des Côtes-d'Armor, et le secteur situé dans le golfe de Gascogne au sud de la baie de Douarnenez et de la pointe du Raz pour lequel nous avons encore une zone toute particulière, parce que côtière d'une part, mais surtout extrêmement large. C'est une zone que l'on peut globalement synthétiser comme étant une zone allant de la côte aux 100 km, et qui s'étend vers le sud bien au-delà de la façade NAMO.

Ces zones d'importance sont représentées pour l'ensemble des navires qui ont pratiqué la façade NAMO en 2020. C'est donc une approche collective, large, et qui ne préempte pas l'existence de zones d'importance à d'autres échelles. C'est un élément à bien avoir en tête. Je m'explique : les zones qui

n'apparaissent pas en rouge sur cette carte ne sont pas nécessairement à d'autres échelles, par exemple pour les pratiquants d'un port, pour les marins pêcheurs d'un quartier maritime ou d'un département d'autres zones apparaîtraient en rouge. Tout dépend de la population initiale dont il est question. Il faut toujours garder ce jeu d'échelles en tête pour pouvoir évaluer l'importance, et finalement mobiliser les bonnes échelles d'analyse pour les bonnes questions. Typiquement, des questions sur le déploiement d'un secteur de projet éolien spécifique feront appel à l'analyse des zones d'importance à une échelle plus spécifique que celle que nous présentons dans ces cartographies.

Ces cartes ne sont donc pas une contribution unique, même si elles sont, je l'espère, extrêmement riches vis-à-vis de ce débat et vis-à-vis de la clarification de ce que sont les activités de pêche en région. Elles seront amenées à être améliorées pendant leur méthode de conception que détaillées dans l'analyse géographique des échelles dont je parlais précédemment. Tout cela dans le cadre de la concertation à venir sur la mise à jour du DSF, et plus particulièrement sur différents sujets de partage de l'espace qui nous occupe. Je vais m'en tenir là pour rester dans le cadre de cinq minutes qui m'étaient imparties, et surtout laisser la parole aux marins pêcheurs que sont José JOUINEAU et Philippe ORVEILLON, tous deux élus professionnels, qui vont pouvoir vous exprimer leur positionnement vis-à-vis des questions posées au débat. Je vous remercie.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Merci beaucoup pour cette présentation. Il y a plein de personnes dans le public. Bien sûr, la parole sera donnée à Philippe ORVEILLON et à José JOUINEAU. Je vous propose déjà peut-être de regarder ce qui s'est passé dans le tchat pour que ce soit interactif, et qu'il y ait d'autres paroles qui s'expriment. Pascal, peux-tu nous faire une synthèse de ce qui est dit dans le tchat ?

M. Pascal BRÉRAT – CPDP

Je vais essayer de le faire assez rapidement. Une bonne partie du tchat s'exprime sur la question de la crédibilité et de la compatibilité entre les activités de pêche et l'installation d'un parc éolien, que ce soit sous des angles techniques ou économiques. Ces éléments sont étayés par différentes citations d'expérience ailleurs, de citations de rapports divers qui interpellent sur cette question. C'est vraiment le cœur du problème. Cela peut prendre une tournure un peu plus détaillée en s'interrogeant sur la crédibilité des études d'impact sur leur absence. C'est un questionnement qui revient assez souvent.

Je citerai également un sujet qui a été assez peu évoqué et qui concerne la sensibilité des cartographies ou des zonages que l'on peut faire à l'évolution et la dynamique en cours du réchauffement climatique par exemple. Par ailleurs, un certain nombre de questions tournent autour de la forme du débat, qui revient de manière régulière et auxquelles nous pourrions apporter les réponses nécessaires. Voilà où nous en sommes à ce stade du questionnement.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Sur la première question concernant la compatibilité des parcs d'éoliennes et des zones de pêche, peut-être que Philippe ORVEILLON ou José JOUINEAU peuvent répondre.

M. José JOUINEAU – COREPEM Pays de la Loire

Bonsoir à toutes et à tous. Pour le moment, les zones qui nous sont présentées au travers des différentes cartes semblent très incompatibles avec nos activités.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Quelqu'un souhaite-t-il compléter cette réponse ?

M. José JOUINEAU – COREPEM Pays de la Loire

Cela fait partie de ce que j'ai à dire par la suite.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Vous pouvez démarrer.

M. José JOUINEAU – COREPEM Pays de la Loire

Merci. Le discours va certainement être beaucoup moins académique que celui des premiers intervenants. Cela ne vous aura pas échappé que je suis marin pêcheur et non pas philosophe ou cartographe. C'est juste pour avoir une approche de marin – certes en retraite – mais qui a quand même

pratiqué pendant pas mal de temps son art, et qui essaie toujours de défendre le positionnement des comités des pêches dans le cadre de la planification maritime.

Lorsque les CMF ont été mis en place, ils ont apporté énormément d'espoir sur la façade NAMO, parce que la pêche était justement en demande de se projeter dans l'avenir. Il faut savoir que nous sommes une profession où l'avenir lointain est à six mois. L'idée était d'avoir une vision sur ce qui va être fait et ce qu'il va se passer, et la manière d'appréhender les choses nous a terriblement interrogés, d'où l'intégration dans la mise en place du premier DSF du monde maritime des professionnels, justement avec l'aide de techniciens qui sont venus renforcer et intégrer un langage très codifié par rapport à ce que nous pouvons produire.

Nous venons juste de mettre en place le premier plan d'action du DSF. Où est l'idéologie du premier DSF ? Nous avons seulement l'impression, au travers de ce qui a été rendu, au travers des cartes et autres où les sujets ont été longuement et amplement débattus pour lesquels je pense qu'un large consensus avait été défini. Nous avons juste la terrible impression qu'une activité relativement nouvelle est en train de chasser une activité historique qui fait partie de nos territoires, de notre histoire, de notre mode d'être et de penser sur les littoraux, mais pas que. Je ne connais pas aujourd'hui une ville littorale qui n'a pas un bateau ou un poisson sur son blason. Je ne connais pas de monuments en hommage aux péris en mer. À ce moment-là, ce n'était pas uniquement des plaisanciers, c'était des gens qui travaillaient de l'océan. On parlait déjà de travail.

La slide suivante montre le mépris tel qu'on nous le présente dans toute sa splendeur. Les zones hachurées sont des zones propices à l'installation de parcs. Lorsqu'on voit les zones où les marins de Bretagne, Pays de la Loire, ou Aquitaine – mais pas que, car, comme dit précédemment, les activités de pêche sont mobiles, et il n'y a pas que des navires français qui circulent dans le secteur – qui sont des zones d'importance halieutique pour nous, on s'aperçoit que là où il y a le plus de pêche, c'est là où il y a le plus de zones d'implantation. Vous comprenez la violence de cette carte lorsqu'elle a été diffusée, et la manière dont cela a pu être ressenti pour les gens qui, à mon sens, subissent déjà un peu trop les décisions prises pour leur soi-disant mieux-être.

Actuellement, la manière dont on conçoit ce sujet semble relativement nouvelle. Nous avons été jusqu'à présent relativement consensuels sur les parties qui sont soit en fonctionnement, soit en cours de construction. Je pense que le travail a été fait à ce niveau-là. On ne s'est jamais positionné pour ou contre, car nous avons dit que nous ne pratiquerons jamais la chaise vide. On nous a présenté le sujet en nous proposant d'être absents ou de nous forcer à pratiquer cette chaise vide. Le golfe de Gascogne va subir le premier impact très fort. Les projets tels qu'ils sont présentés aujourd'hui ne peuvent pas aboutir, parce qu'ils n'ont pas l'assentiment des acteurs, qu'ils soient pêcheurs ou plaisanciers, au final de tous les gens qui vont sur l'eau et qui pensent un peu en dehors de la ligne d'horizon, tout simplement, c'est-à-dire des gens qui rêvent. C'est une usine où les uns et les autres doivent cohabiter, et coexister. À quoi servent la concertation et le travail en commun ? À quoi sert tout ce que nous sommes en train de dire et de faire, les chiffres qu'on nous propose ? On nous parle d'autonomie alimentaire ou d'autonomie énergétique. Il s'agit vraiment d'un mépris total de nos activités au sens très large du terme.

Je dis cela en tant que citoyen et en tant que marin pêcheur. Si on ne considère pas le monde de la pêche comme tel, quelque part, c'est très grave, parce que cela signifie quelque part que l'on a très peu de considération pour les citoyens. Je dis cela pour l'ensemble des auditeurs. Peut-être que nous ne nous exprimons pas normalement. Nous ne sommes pas dans les stéréotypes, mais nous cultivons ce particularisme. Excusez-nous pour le cahier d'acteurs dans lequel nous avons pris quelques libertés. Ce n'est pas un cahier qu'il nous aurait fallu, mais carrément une encyclopédie Universalis avec plusieurs tomes. Nous essayons simplement de défendre nos professions que nous aimons. Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui aiment cette profession.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

C'est pour cette raison que nous organisons un webinaire dans lequel nous vous donnons très largement la parole. Avez-vous terminé la présentation ? Pouvons-nous passer aux questions des personnes qui vous écoutent ?

M. José JOUNEAU – COREPEM Pays de la Loire

Pour finir sur un aspect critique, la technologie évolue. Il y a des zones d'évolution qui sont proposées dans les cartes dans un temps plus lointain. Si on nous demande d'évoluer, il faut que chacun évolue.

La technologie doit évoluer beaucoup plus rapidement. Les zones doivent aussi évoluer. Si cela peut être fait dans 30 ans, peut-être que ce sera fait dans 25 ans. La marge de manœuvre est là. Nous ne sommes pas contre l'avancée technologique, bien au contraire. Nous sommes simplement là pour dire que ce doit être pragmatique, acceptable, et accepté.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Vous l'expliquez très bien dans votre cahier d'acteurs.

M. Philippe ORVEILLON – Comité des pêches d'Ille-et-Vilaine

Je voulais dire que nous avons vraiment des attentes par rapport au document stratégique de façade. J'aime entendre que nous allons travailler ensemble pour essayer de gérer l'avenir de la pêche française, et notamment bretonne sur toute la façade NAMO, et pas de gérer son déclin. Nous sommes partis sur une mauvaise pente, et il faut vraiment nous écouter un peu plus. Tous les gens qui travaillent sur ce sujet connaissent les efforts engagés dans la filière par les marins pêcheurs depuis des dizaines d'années. Nous avons montré que nous avons des compétences, un savoir, et que nous étions aussi capables d'écouter les scientifiques en nous appuyant aussi sur leurs compétences pour établir dans un temps certain une évolution et une adaptation à toutes les problématiques que nous rencontrons maintenant.

Pour l'instant, je constate que nous sommes partis à marche forcée. Cela va très vite. Nous n'avons pas le temps de nous retourner que nous sommes déjà passé à la page suivante. Les implantations de parcs éoliens vont se multiplier. Dans un premier temps, nous espérons qu'il y ait un ralentissement pour que nous ayons le temps de digérer d'un parc sur l'autre, et de voir un peu aussi les impacts du positionnement de ces parcs. Comme tout le monde l'a bien expliqué juste avant, nous avons la preuve que l'essentiel de la pêche se pratique dans les 100 premiers kilomètres en partant de la côte. Je sais que c'est compliqué en ce moment de concevoir des parcs éoliens au-delà d'une certaine profondeur. Laissons-nous le temps d'améliorer la technologie. Les ingénieurs travaillent dessus. Ils ont des visions à 2035/2040. Nous avons des objectifs que nous nous imposons à 2030. C'est trop court. Nous allons nous retrouver en plein milieu des zones de travail de nos pêcheurs avec des implantations de parcs dans les lieux les plus stratégiques pour les pêcheurs.

De la même façon, pour les zones de protection forte de l'environnement, on peut aussi constater que, depuis des années, un travail a été fait là-dessus. Nous avons fermé des zones quand c'était nécessaire. Il faut travailler non pas sur de grandes zones desquelles la pêche serait exclue, mais avoir au cas par cas en fonction de la technique et des pratiques locales sur des zones bien définies où les scientifiques auront validé les remarques que nous avons pu faire. Il faut du temps pour avoir une réelle vision d'avenir pour la pêche, et que l'on ne constate pas d'année en année que les portes se referment, et que la pêche finisse par couler en même temps que les bateaux.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Merci beaucoup. Ce que vous dites est très clair. Vous avez employé l'expression « ne pas gérer le déclin de la pêche », et vous avez reparlé de cette question des parcs d'éoliennes. A priori, vous n'êtes pas contre, mais il faudrait que les parcs soient plus loin. Pour ce faire, il faut que les évolutions technologiques soient abouties. Les parcs tels qu'ils sont prévus aujourd'hui sont, selon vous, incompatibles avec les zones de pêche.

Nous allons prendre trois questions avant de passer à la synthèse du tchat.

M. Guy JOURDAN

Comme l'a dit José, cela fait des années que nous travaillons ensemble dans le conseil maritime de façade sur tous les problèmes qui concernent les acteurs maritimes. Arrive dans ce décor une accélération des énergies marines, sujet sur lequel nous travaillons depuis longtemps aussi. La volonté d'accélérer comme exprimée ici, c'est-à-dire de vouloir définir des zones d'ici la fin du mois d'avril me paraît très difficile. Ma position consiste à dire qu'il faut prendre le temps des discussions, avoir des plans A, B, C en fonction de l'évolution des technologies, mais aussi peut-être du changement climatique et du mouvement des espèces de poissons. On doit continuer à avoir des acteurs de la mer et du littoral qui se concertent fortement. L'accélération, oui, mais pas n'importe comment. Aujourd'hui, il faut prendre le temps du débat public, mais aussi du débat entre les acteurs dans les instances prévues à cet effet, que ce soient les conseils maritimes de façade, mais aussi les conseils régionaux

mer/littoral. Je pense que toutes ces instances doivent continuer à travailler. C'est un lieu d'échange, de dialogue, et de proposition.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Merci beaucoup. C'était une intervention sur l'accélération qui, parfois, empêche de bien faire les choses, ainsi que la nécessité de la concertation dans les différentes instances qui existent.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Avant que nous nous répartissions en sous-groupes, nous avons un temps d'échange prévu d'environ un quart d'heure. Vous pouvez lever la main pour nous indiquer que vous souhaitez prendre la parole, comme l'a fait Guy. Dans votre barre d'outils, vous avez une icône « réaction », et en cliquant dessus, cela fait apparaître la fonctionnalité « lever la main ». D'ici à ce que des mains se lèvent, je redonne la parole à Pascal BRERAT de la commission particulière, qui avait peut-être des éléments pour compléter le tchat. Je vois une main qui se lève. Nous vous donnerons la parole juste après.

M. Pascal BRÉRAT – CPDP

Je vais relever un aspect qui rejoint ce qui vient d'être dit sur la question du temps. Il y a pas mal d'échanges sur le tchat sur la question des connaissances ou des études environnementales sous des termes et des appellations diverses. Certains parlent d'études environnementales, d'autres d'études préalables, et d'autres encore d'études d'impact, ce qui montre d'ailleurs que l'on peine à s'y repérer sur ce qui sera fait ce qui est déjà fait. L'interrogation peut se résumer sur la façon de mettre en œuvre le principe d'éviter, afin de réduire les incidences ou de les compenser le cas échéant. Là-dessus, il y a des rappels de position de la Commission européenne de pêche, et de différents rapports. Ce n'est pas la première fois que l'on relève ce sujet. Il y a toujours une difficulté à bien comprendre ce qui est utile au niveau de la préparation d'un DSF, ce qui sera fait en termes d'études environnementales et d'évaluation au stade du document de planification, et ce qui sera fait ou pas au stade d'une éventuelle autorisation d'un projet. Peut-être qu'il faut que ce soit à nouveau précisé. C'est tout à fait en rapport avec les questions du temps nécessaire pour obtenir des données et des analyses qui permettent de prendre une décision objectivée.

M. Nicolas BOUR – Amis de Saint-Gildas

Ma question s'adresse directement à vous. Lorsque Karine BESSES a lancé la première réunion au mois de décembre sur l'opportunité, nous avons proposé de présenter un certain nombre d'alternatives. Nous voudrions qu'un webinaire soit organisé d'ici le 26 avril pour pouvoir présenter ces alternatives. Nous les avons transmises à beaucoup d'acteurs des différentes façades qui sont intéressés. Je pense qu'il serait intéressant que ce soit porté dans le débat, et pas uniquement dans un cahier d'acteurs pour que ce soit présenté de façon formelle. Nous avons fait ces alternatives dans 45 départements français, dont les départements des façades maritimes.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Qu'entendez-vous par alternatives ?

M. Nicolas BOUR – Amis de Saint-Gildas

Vous savez qu'il va y avoir un débat sur le mix énergétique à partir du deuxième semestre. Nous pensons qu'il y a des alternatives des territoires littoraux qui peuvent être à la place des éoliennes en mer.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

D'accord. Vous voulez dire qu'il y a d'autres chemins possibles pour l'avenir énergétique de la France que l'éolien en mer.

M. Nicolas BOUR – Amis de Saint-Gildas

D'autres solutions qui pourraient être développées et qui fourniront de l'énergie à la Bretagne. D'ailleurs, il ne faut pas que la Bretagne culpabilise, parce qu'elle a quand même plus de 20 % d'autonomie, et que la moyenne française est de 27 %. Il ne faut absolument pas culpabiliser la Bretagne, parce qu'il y a autant d'énergie en Bretagne que dans bien d'autres régions françaises.

Mme Karine BESSES – CPDP

Bonjour, Monsieur. Vous avez effectivement pu vous exprimer dans les réunions précédentes aussi. Par rapport aux alternatives, nous avons commencé le débat en traitant de ces questions avec le premier webinaire qui portait notamment sur l'économie de l'éolien où il y avait vraiment une entrée sur ces alternatives et si elles étaient crédibles ou pas. C'est vrai que nous n'avons pas pu aller au fond de toutes les alternatives. Vous n'étiez pas forcément présent au débat pour porter votre alternative. Ensuite, nous avons eu la possibilité de proposer un certain nombre de choses pour ces alternatives lors des réunions publiques. Nous sommes allés visiter l'usine marémotrice de la Rance, qui était un prétexte pour parler de l'alternative. On nous avait effectivement dit que la marémotrice n'était pas forcément l'avenir. Par contre, nous avons abordé un certain nombre d'alternatives à ce moment-là. C'était fort intéressant. Vous pourrez aller voir le compte-rendu sur le site du débat. Nous avons abordé ce sujet à plusieurs moments. Je comprends bien que c'est toujours frustrant que le débat soit organisé avec un certain nombre de modalités limitées. Je ne peux que vous encourager à présenter votre cahier d'acteurs. Je comprends bien aussi ce besoin d'avoir une audience publique avec des arguments en direct. Il y a aussi un exercice de pouvoir produire des arguments qui sont dans les cahiers d'acteurs et qui sont vus par un certain nombre de personnes, et pas forcément par le grand public, j'entends bien. Par contre, c'est bien pris en compte pour présenter à l'État. L'État devra vraiment répondre argument par argument et proposition par proposition avec des réponses précises que nous lui demanderons de faire. Nous pourrions revenir par la suite pour dire qu'une réponse sur tel ou tel point n'a pas été suffisamment précise.

M. Nicolas BOUR – Amis de Saint-Gildas

Excusez-moi de vous interrompre. Cette réunion du 7 décembre était une caricature. Personne ne pouvait parler. Les sujets n'avaient pas été mis à l'avance.

Mme Karine BESSES – CPDP

Nous allons éviter de rentrer là-dedans.

M. Nicolas BOUR – Amis de Saint-Gildas

Je ne veux pas rentrer dans le détail. Je veux simplement rappeler que c'est une obligation du débat public de débattre de l'opportunité des alternatives. Aujourd'hui, cette obligation n'a pas été remplie. Je vous demande formellement de la remplir en organisant un webinaire sur les alternatives qui doit se faire au niveau national pour toutes les façades maritimes. Cela concerne en effet toutes les façades maritimes et pas uniquement NAMO. C'est pour cette raison que je pose plus la question à Madame WERKOFF et à Monsieur AUGAGNEUR, qui n'est pas là.

Mme Karine BESSES – CPDP

Nous avons largement discuté en façade, et nous avons pris le temps. Le public a toujours eu la parole et l'opportunité de poser des questions lors des réunions.

M. Nicolas BOUR – Amis de Saint-Gildas

Il ne s'agit pas du public, mais de très nombreuses associations qui travaillent sur ce sujet depuis longtemps et qui ont droit à la parole. Nous souhaitons que ce soit organisé. Il y a d'autres organismes qui sont prêts à apporter...

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Je pense déjà que Karine BESSES a bien répondu. Sur la question des webinaires, c'est très difficile pour nous de nous engager à brûle-pourpoint. Cette question du mix énergétique et d'autres voix possibles est constamment abordée. Ce sera dans le compte-rendu du débat. Je vous conseille vraiment de laisser votre contribution sur le site du débat.

M. Nicolas BOUR – Amis de Saint-Gildas

J'ai confirmé à Isabelle TALLEC et Karine BESSES que nous ferons ces contributions. Je l'avais même fait par écrit auprès d'Isabelle TALLEC. Ce n'est donc pas le sujet des cahiers d'acteurs. Aujourd'hui, c'est le sujet du débat public qui doit être complet. Aujourd'hui, il est incomplet.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Je pense que vous êtes trop sévère.

Mme Karine BESSES – CPDP

Je pense que nous pouvons passer à la suite. Nous sommes sur un webinaire dédié à la pêche. Nous prenons en compte. Nous reviendrons vers vous ultérieurement. Nous avons vraiment déjà mis en place beaucoup de choses à ce sujet. Ces sujets ont d'ailleurs largement été évoqués. Nous reviendrons vers vous à ce sujet. Merci pour votre intervention.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Pour le moment, il n'y a pas d'autre main levée. De toute façon, l'idée est que les échanges se poursuivent plus en détail dans les sous-groupes, puisque le temps de parole sera supérieur en divisant les participants. Pour information, les étudiants de l'ESSEC ont un groupe dédié. Nous nous sommes dit que si l'on vous mettait comme un participant parmi d'autres au sein d'un groupe, votre temps de parole serait finalement très réduit. Il y aura donc un groupe spécifique pour les étudiants de l'ESSEC, et trois autres groupes pour vous toutes et tous pour aborder ces deux questions.

Mme Laurence DE CARLO – ESSEC

Peut-être que pour vous c'est intéressant d'avoir les étudiants dans un seul groupe, mais pédagogiquement, ce n'est pas très intéressant pour moi. Il s'agit que les étudiants entendent ce que les autres participants ont à dire aussi dans le cadre du cours. Est-ce possible que les étudiants soient répartis ? Ce serait mieux pour nous.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Nous prenons en compte votre demande. Je pense aussi qu'il faut s'adapter à vos objectifs pédagogiques. Vous serez mis dans un des groupes de participants. Je transmets l'information à mes collègues. Je m'excuse auprès des autres participants pour ces petits ajustements techniques.

Karine et Caroline, souhaitez-vous représenter ces deux questions que vous allez toutes et tous aborder au sein des groupes ? Ensuite, vous serez directement téléportés dans une autre salle Zoom avec un peu moins de personnes. Vous pourrez discuter de ces deux questions autour d'un *paperboard* numérique.

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Il y a deux questions. La première tourne autour des activités de pêche et leur pérennité : quelles priorités et logiques d'évolution favoriser pour la pérennité des activités de pêche dans le cadre de la planification maritime en Bretagne et Pays de la Loire ? La deuxième question concerne la cohabitation des activités de pêche au sein de l'espace maritime : comment assurer la cohabitation des activités de pêche au sein de l'espace maritime contraint (éolien en mer, zone de protection forte) en Bretagne et dans les Pays de la Loire ?

Ces thèmes ont déjà largement été abordés dans les différentes interventions. Cela permet de bien travailler et de répondre à ces questions. Nous serons donc invités à partager des constats, des questions ou besoins d'information, et des préconisations.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci. Je vous propose d'y aller et de nous donner rendez-vous dans 45 minutes pour restituer tout ce que vous aurez échangé. Je répète. Ne touchez à rien. Vous allez être directement téléportés dans un groupe avec un scribe et un facilitateur qui seront au service de votre parole. Il faut savoir qu'il y aura également la présence de la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire l'État ou RTE, dans chacun des groupes, qui pourront, s'ils sont interpellés, répondre à des questionnements. Ce sont avant tous vos avis, vos constats, et vos questionnements qui seront mis en avant.

Échanges en sous-groupes

Restitution en plénière

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Vous avez échangé pendant quasiment une heure en sous-groupes. Je pense que vous auriez pu échanger encore longtemps. Nous allons nous atteler à faire une brève restitution, qui ne sera bien

évidemment pas exhaustive. Il y aura une trace de tout ce qui s'est dit durant ces temps d'échange en sous-groupes, puisque le *paperboard* numérique qui vous était projeté sera accessible après le webinar. Vous pourrez en retrouver les traces. Quand je vois que l'étendue du *paperboard* numérique, je me dis que les échanges ont été riches. Je propose à chacun des groupes de restituer.

Mme Clémence LEBLANC – Facilitatrice

Je vous préviens par avance qu'il y a eu énormément d'échanges dans notre groupe, et que je ne pourrais pas restituer tous les échanges. Veuillez m'en excuser par avance. Les trois enjeux prioritaires qui sont ressortis dans notre groupe concernent le sentiment des pêcheurs et l'image qu'ils ressentent qui est à travailler, notamment cette question de culpabilité d'être un peu en opposition à cet enjeu de faire attention au milieu marin et au bon état écologique des milieux marins.

Le deuxième enjeu prioritaire que nous avons gardé dans notre groupe concerne le besoin de démocratie locale plus forte en intégrant les pêcheurs aux tables de décision, notamment dans les différents parcs et différents territoires. Cela permet d'avoir des décisions plus fines au niveau territorial.

Le troisième enjeu que nous avons distingué et défini dans notre groupe était une question de la part des comités de pêche : est-ce que l'on veut ou non poursuivre une pêche sur nos côtes sur le territoire français ? Dans ce cas, quelle place on fait dans cette planification ? Comment on la garde une place et comment elle doit cohabiter avec d'autres activités ? Comment favoriser la bonne cohabitation dans les espaces maritimes ?

Mme Karine BESSES – CPDP

Merci. C'est vrai qu'il y a beaucoup cette image des pêcheurs qui est revenue. Finalement, les pêcheurs se sentent montrés du doigt. Ils ont exprimé ce malaise dans l'atelier. Il faut voir comment faire connaître les métiers de la pêche et comment revaloriser ces métiers, qu'ils soient aussi attractifs pour les jeunes. C'est quelque chose qui est beaucoup ressorti. Beaucoup de choses ont été dites sur l'environnement en lien avec la pêche : restaurer et atteindre le bon état, créer des zones de protection aussi. Comment les créer tout en les rendant compatibles avec les zones de pêche ? Nous n'avons pas forcément été au bout de ce débat.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Caroline, je vous propose le même exercice pour le groupe n°2. Je crois que les échanges ont été au moins aussi denses. Quels sont les trois grands enjeux que le groupe a fait ressortir ?

Mme Caroline WERKOFF – CPDP

Nous avons respecté la règle des trois enjeux prioritaires. Le premier qui ressortit concerne le besoin de connaissances, d'appropriation des enjeux autour de la pêche et de hiérarchisation des enjeux. Il y a notamment eu toute une discussion autour de la pêche et des parcs d'éoliennes. Certaines personnes disaient, preuve à l'appui, qu'il n'était plus du tout possible de pêcher, et que les parcs d'éoliennes dégradaient fortement l'environnement. D'autres personnes disaient le contraire. Il y a donc vraiment cette question de besoin de connaissances.

Le deuxième enjeu que nous avons identifié dans le groupe concerne les enjeux de gouvernance et de représentation des différents acteurs. Cela a été dit de différentes manières : il faut éviter les oppositions binaires et frontales. Il faut que toutes les instances de gouvernances qui ont pour rôle de faire dialoguer les gens soient les bienvenues et doivent être renforcées. Il y a également eu des interventions sur la représentation des acteurs et sur la représentation des pêcheurs.

Enfin, le troisième enjeu prioritaire que nous avons décidé de mettre : les différents échanges ont montré que traiter la question de la pêche seule en faisant comme si elle n'était pas entremêlée avec d'autres dimensions (énergie en mer, occupation de la mer), ce n'est pas possible. La question de la pêche est vraiment mêlée à d'autres enjeux. Comme cela a été dit à de multiples reprises, la pêche fait face à de multiples défis à relever dans les années qui viennent.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci beaucoup. Je rappelle que l'intégralité de ces contributions sera à retrouver sur le site du débat public. Enfin, je me tourne vers le troisième groupe, et notamment Benjamin pour nous restituer les trois enjeux de ce dernier groupe.

M. Benjamin ARAGONCILLO – Facilitateur

Avec notre groupe, nous avons notamment parlé de changement climatique, de la définition des projets, et de la technicité de l'éolien en mer. Premièrement, concernant les projets et leur définition, les pêcheurs souhaitent vraiment être consultés sur la manière d'adapter les différents usages, et donc les éoliennes sur les espaces maritimes. Il y a donc ce besoin de coconstruction avec les acteurs, et en même temps de bien faire les études environnementales.

Cela nous amène au changement climatique. Il y a deux temporalités qui s'opposent : d'un côté, le besoin de faire vite face au changement climatique, et notamment à décarboner et augmenter les usages en termes d'électricité ; et de l'autre, prendre le temps pour les pêcheurs et aussi pour faire des études environnementales vis-à-vis de l'éolien en mer. Le changement climatique crée des canicules marines. Par conséquent, cela impacte la faune marine à la fois sur la diminution et la perturbation d'autres faunes qui viennent perturber les espaces maritimes.

Sur la technicité de l'éolien en mer, il y a le fait que des éoliennes ne peuvent pas, vis-à-vis des postes énergétiques, être mises en dessous de 100 m de profondeur. Il y a donc aussi des enjeux de profondeur vis-à-vis de ces espaces.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci beaucoup. Je vous propose d'amener tout doucement la clôture de ce webinaire participatif en donnant la parole à Daniel CUEFF du conseil maritime de façade. Vous êtes également vice-président de la région Bretagne. C'est un peu une tradition tout au long de ces webinaires où l'on vous demande les regards que vous portez sur ces enjeux. La question de la gouvernance est beaucoup remontée à chaque fois, et nous la voyons à nouveau sur ces enjeux pêche. Souhaitez-vous nous partager votre regard en quelques minutes ?

M. Daniel CUEFF – Conseil régional de Bretagne

Merci beaucoup. J'ai écouté avec grand intérêt tous les débats qui ont eu lieu. Je dois dire que ces débats sont ceux qui animent la façade aujourd'hui. Le document stratégique de façade a été voté il y a deux ans et publié par le préfet maritime et le préfet Pays de la Loire. Il avait été voté à l'unanimité des parties prenantes, dont font partie des associations, des pêcheurs, des syndicats, des collectivités territoriales, et l'État, moins deux abstentions de mémoire des ONG qui regrettaient qu'il n'y ait pas eu un travail suffisant sur le rapport terre mer, et en particulier les pollutions plastiques. Nous étions donc dans un document stratégique de façade qui faisait quasiment consensus, et dans lequel il y avait d'ailleurs le déploiement de parcs éoliens : Saint-Brieuc était en cours et Saint-Nazaire était en finition, et le projet de l'AO5 sur Belle-Île et Groix. Nous allons mettre en place ce document stratégique dans son aspect opérationnel quand le gouvernement pose une décision sur la table qui est d'accélérer la transition électrique du fait de la guerre en Ukraine, du fait du réchauffement climatique et de la nécessité d'être autonome sur le plan énergétique. Le gouvernement pose en débat en déploiement important des éoliennes offshore. Cela repose évidemment un certain nombre de questions. Toutes les questions qui ont été soulevées pendant cette soirée sont les questions que nous allons retrouver.

Concernant la pêche, puisque c'est le thème du jour, je peux vous dire de façon certaine que l'entière responsabilité des membres du CMF ne sera absolument pas d'accord avec une remise en cause de la pêche à quelque niveau que ce soit. C'est un *casus belli*. Nous n'irons pas dans un déploiement d'éoliennes offshore qui portent atteinte à la pêche, pas plus qu'elles ne doivent porter atteinte à la biodiversité.

C'est quelque chose sur lequel nous avons une vigilance absolue, parce que la pêche a besoin d'une visibilité. Il y a déjà le réchauffement climatique et la problématique de la ressource. Il y a déjà des formes de pêche qui ne vont pas toutes dans le même sens. Cela a été dit par les scientifiques. Il y a des bateaux différents, des lieux de pêche différents, des espèces différentes, un écosystème économique différent, des ports et des criées différents. Ce sont des choses auxquelles nous tenons. Les Pays de la Loire et la Bretagne ne peuvent exister sans leur pêche.

L'autre élément concerne la gouvernance. C'est quelque chose d'essentiel pour nous. Nous redoutons une privatisation des espaces maritimes. Aujourd'hui, les espaces maritimes ont l'avantage d'être à l'usage de tout le monde, que ce soit la pêche, la biodiversité, le transport maritime, ou le nautisme. Nous devons conserver cet usage républicain de l'espace maritime. Que sera cette gouvernance ? Comment sera-t-elle mise en œuvre ? Nous avons eu une preuve importante d'une gouvernance qui pouvait être républicaine le jour où le préfet maritime, annonçant quasiment la fin de la construction du parc de la baie de Saint-Brieuc, a dit que ce parc étant fini, il a réautorisé l'ensemble des activités qu'il

avait suspendues pour des raisons de travaux, y compris la plongée sous-marine encadrée, la pêche, le tourisme, etc. Ce sont ces éléments que nous voulons revisiter et discuter de façon importante avec le gouvernement en particulier pour poser sur la table cette question essentielle de la gouvernance. Je vous remercie.

M. Nicolas GHASSIBI – Animateur

Merci beaucoup, Monsieur CUEFF. Avec 10 petites minutes de retard, nous nous acheminons vers la conclusion de ce webinaire participatif sur la pêche. Merci à tous pour votre participation active à l'oral, mais aussi dans le tchat textuel. Je tiens à le souligner. Il est important pour nous de permettre différentes modalités participatives. Je donne la main à Karine BESSES, déléguée régionale de la Commission Nationale du Débat Public pour conclure ce webinaire participatif.

Mme Karine BESSES – CPDP

Un grand merci à tous les intervenants, aux organisateurs, à ceux qui ont préparé les ateliers, et aussi à vous tous d'avoir été présents, d'avoir beaucoup écrit dans le tchat.

Je retiendrai quelques éléments. La gouvernance s'est répétée dans tous les ateliers, et Monsieur CUEFF vient d'en reparler. Il faut également sortir de cette opposition binaire avec des solutions sur la question des connaissances. Comment créer des connaissances communes sur lesquelles on peut être d'accord ? Cela a été un sujet qui est revenu dans les ateliers. Il y a également un besoin de visibilité pour maintenir la pêche dans ses multiples facettes, alors que d'autres vont peut-être fustiger un certain type de pêche plus destructrice que d'autres. L'idée est de pouvoir dépasser ces oppositions et de parfaire les connaissances communes sur ces questions de pêche.

Nous nous donnons rendez-vous le lundi 8 avril pour un webinaire interfaçades Bretagne – Pays de la Loire – Sud Atlantique. Nous allons traiter d'un certain nombre de questions, dont la pêche, les éoliennes, et les continuités écologiques des zones de protection forte. Puis, le mardi 9 avril, il y aura un webinaire national. Nous avons déjà eu un webinaire local début mars sur les questions de raccordement et les enjeux sur le réseau électrique terrestre si on développait ces 45 gigawatts d'éoliennes. Je vous invite aussi à ces derniers événements. Le webinaire interfaçades est un peu le dernier événement qui clôture cette escale de Lorient et l'ensemble des modalités des événements que nous avons pu mettre en place. Je remercie à tous ceux qui y ont participé activement. N'hésitez pas à aller sur le site pour donner des informations, argumenter vos propos, donner des études sur lesquelles vous vous appuyez pour donner des informations et poser vos avis. N'hésitez pas à faire l'expérience avec le QR code que vous pouvez flasher. À très bientôt sur le débat.